

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école des
réseaux public et privé
S/C Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale en charge du 1^{er} degré
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement –
collège – des réseaux public et privé

Pour attribution

Monsieur le Directeur diocésain de l'enseignement
catholique

Rennes, le 8 septembre 2020

Commission Départementale
d'Orientation vers les
Enseignements Adaptés
Du second degré

Dossier suivi par
Jean DEVRIES
IEN ASH 2nd degré

Référente CDOEA Nord
Michèle BIOT-BUTET
02.99.25.11.55
cdonord35@ac-rennes.fr

Référente CDOEA Sud
Anaïk. MARIE
02.99.25.11.59
cdosud35@ac-rennes.fr

DSDEN
1 Quai Dujardin
CS 73145
35031 Rennes Cedex

Objet : Orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels
Adaptés des élèves issus des 1^{er} et 2nd degrés.

Réf : Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015

La présente note a pour objet de présenter la procédure d'orientation mise
en œuvre pour la présente année scolaire dans le département d'Ille et
Vilaine.

Les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés du Second Degré
s'adressent à des élèves présentant des difficultés scolaires graves et
durables auxquelles n'ont pu remédier, les actions de prévention, de soutien
et d'aide.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences définies dans le socle
commun et attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux. Ils
présentent *a fortiori* des lacunes importantes dans l'acquisition de
compétences visées à l'issue du cycle de consolidation.

L'orientation est prononcée par le directeur académique des services de
l'Education nationale après avis de la CDOEASD « Commission
Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second
Degré ».

Les élèves pré-orientés en fin de CM2 vers la 6^e EGPA pour la rentrée 2020
bénéficieront d'un réexamen systématique au cours de l'année 2020-2021
dans la logique des nouvelles procédures.

Les dossiers de demande d'orientation vers les enseignements adaptés sont
constitués après réunion de l'équipe éducative sous la présidence du
directeur d'école ou du chef d'établissement.

Les éléments de ce dossier sont téléchargeables sur le site de la direction
académique des services de l'Éducation Nationale.

Sur ce site, vous trouverez aussi les coordonnées du référent CDOEA de votre secteur qui pourra répondre à toute demande d'informations dont vous auriez besoin.

Les directeurs d'école et chefs d'établissement veilleront à réunir l'ensemble des pièces nécessaires demandées.

Le service réfléchit à une dématérialisation des pièces et du dossier. Nous vous tiendrons informés de cette évolution.

Ce dossier comprendra **obligatoirement** les pièces suivantes :

N°1	La fiche du compte-rendu de l'équipe éducative ayant analysé la situation et motivant la demande d'orientation (modèle joint)
N°2	La fiche de renseignements scolaires
N°3	Le livret académique d'évaluation (corrigé et annoté si besoin) pour l'orientation vers les enseignements adaptés
N°4	Un bilan psychologique réalisé par un psychologue éducation nationale EDA ou EDCO, étayé explicitement par des évaluations psychométriques.
N°5	La fiche « Demande de la famille » mentionnant l'avis de la famille sur la proposition et la signature des responsables légaux. <u>Les parents seront informés par l'équipe enseignante de la transmission du dossier à la CDOEA et invités à faire connaître tous les éléments qui leur paraîtront utiles à la commission dont l'adresse leur sera précisée.</u> <u>Une vigilance est demandée concernant, à titre indicatif, les 2 souhaits d'affectation car, sans information, l'affectation de l'élève se fera dans l'établissement le plus proche du domicile ou celui ayant des places disponibles.</u> <u>La famille devra se renseigner sur les possibilités de transport.</u>
N°6	Dans la mesure où le seul constat de difficultés scolaires importantes ne suffit pas à évaluer le besoin d'enseignement adapté, il conviendra de joindre au dossier : PAP et/ou PPRE (dispositifs <u>légaux</u>) et tout élément lié aux adaptations mises en place avec une argumentation précise objectivant les limites auxquels ces dispositifs se sont trouvés confrontés et révélés insuffisants.

**Nota : Aucun dossier ne sera évalué
s'il ne comporte pas les 6 pièces obligatoires.**

Autres pièces :

N°7 - Informations médicales. Le médecin scolaire du secteur de l'élève, s'il en estime la nécessité, informe le médecin de la commission d'éléments essentiels qui pourraient influencer sur la décision (Les pièces médicales doivent être remises sous plis cacheté et ne figurer, en aucun cas, dans le dossier scolaire). Afin de permettre un meilleur éclairage de la situation,

nous ne pouvons qu'encourager la transmission par les différents partenaires des éléments au médecin du secteur scolaire de l'élève.

NB : L'expérience montre que des **éléments issus de prises en charge rééducatives (orthophonie, ergothérapie, etc...) peuvent être cités**. Un volet médical peut donc être nécessaire, même si un PAI n'est pas élaboré.

N°8 - Pour toute **demande d'EREA**, une **évaluation sociale** exclusivement rédigée par un travailleur social.

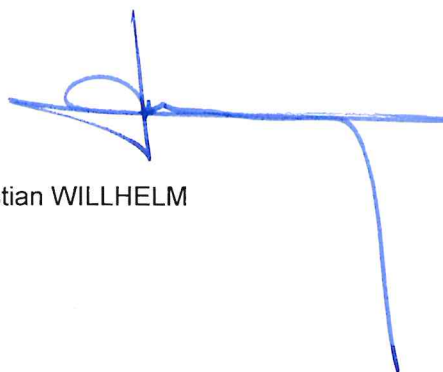
NB : L'expérience montre qu'un volet social peut être nécessaire **lorsque les éléments transmis suite à l'équipe éducative mettent en avant des problématiques éducatives et/ou sociales** faisant l'objet d'un suivi, alors même que le demande d'affectation ne porte pas sur un EREA.

Les pièces N°1, 2, 3, 5 et 8 sont téléchargeables sur le site de la direction académique.

- Les dossiers des **élèves scolarisés en CM2** sont transmis par le directeur à l'IEN de la circonscription qui émet un avis sur la conformité quant à la constitution du dossier - ce dernier devra parvenir à la CDOEA pour le **29 janvier 2021**.

- Les dossiers des **élèves du second degré** sont validés par le chef d'établissement et transmis à la CDOEA pour le **26 mars 2021**.

Le respect des dates de réception des dossiers complets est impératif.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

Christian WILLHELM